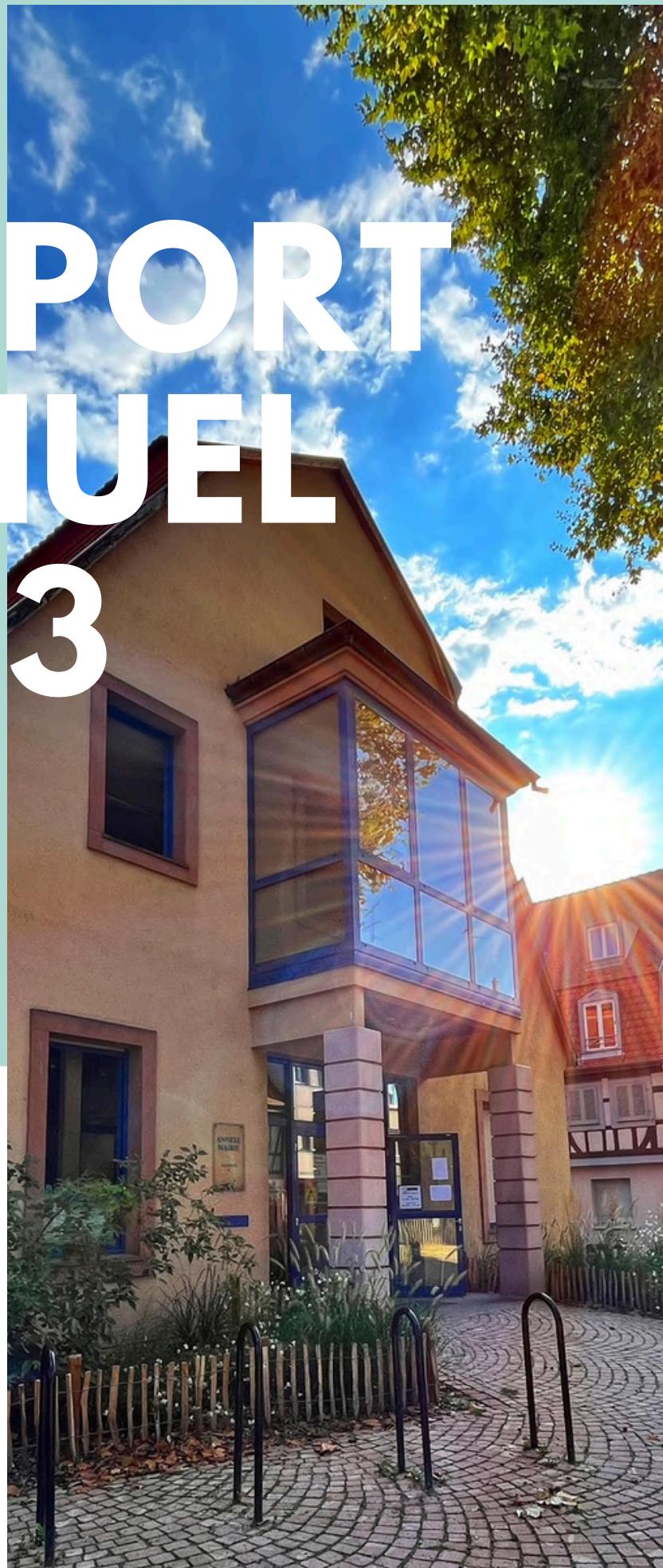


RAPPORT ANNUEL 2023



LE MOT DE LA VICE PRESIDENTE

La lutte contre l'exclusion et la pauvreté est un marqueur fort du CCAS.

Dans un contexte inflationniste, l'activité du CCAS s'est maintenue à un niveau très soutenu et a su s'adapter pour répondre aux besoins des Colmariennes et des Colmariens en situation de précarité.

La mise en place de permanences d'accueil inconditionnel tous les jours de la semaine s'est traduite par une hausse sensible des flux : 22 154 passages enregistrés au CCAS en 2023, en augmentation de 53 % par rapport à 2022. . Notre engagement en faveur des Colmariens en difficulté a suivi la même tendance.

Au-delà de cette mission historique d'aide aux plus démunis, la solidarité s'exerce aussi en direction de nos concitoyens fragilisés par l'âge, le handicap ou les problèmes de santé, grâce à un travail en réseau qui s'est amplifié.

Avec nos partenaires, nous avons mis en place des actions très concrètes pour lutter contre l'isolement ou la fracture numérique, pour développer les liens intergénérationnels et favoriser le maintien à domicile, pour faciliter la mobilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de la santé, les actions partenariales de prévention proposées tout au long de l'année, tout comme les conférences sur la santé mentale, rencontrent un vif succès et répondent à l'intérêt croissant des Colmariens pour les questions liées à la santé.

L'étendue des missions du CCAS nous incite à collaborer étroitement avec les nombreuses associations qui maillent notre territoire. Cette synergie constitue une véritable richesse. Nous avons intensifié nos échanges, mutualisé nos compétences et renouvelé nos pratiques pour soutenir les initiatives et libérer les énergies. C'est toute la force du collectif .

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires, associatifs et institutionnels, les bénévoles du Conseil des Sages et de la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile, les administrateurs et les agents du CCAS, pour leur engagement au service des Colmariennes et des Colmariens.

“La solidarité est fondée sur l'idée que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise.” Kofi Annan

Nathalie PRUNIER

ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA SOLIDARITE,
DES PERSONNES AGEES, DU HANDICAP ET DE LA SANTE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS



SOMMAIRE



Le mot de la Vice-Présidente **02**

Le Conseil d'Administration du CCAS **05**

Le Budget **09**

Le Personnel **13**

Le Pré-Accueil **15**

La précarité

Les aides aux personnes **16**

L'aide administrative **21**

La domiciliation des sans domicile stable **22**

La prévention des expulsions et la mission logement **24**

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa **26**

La journée nationale de l'accès au droit **34**

Le Soliguide **35**

Les Seniors / Le Handicap

Les ateliers numériques **36**

Le Noël des Aînés **37**

Actions / partenariats **39**

Le Plan d'Alerte et d'Urgence **41**

L'aide Sociale à L'hébergement **42**

L'aide financière à la mobilité **43**

L'inclusion **44**

La Santé

Les actions de prévention **46**

La santé mentale **48**

Les associations

Le soutien aux associations **49**

L'appel à initiatives 2023/2024 **51**

Le travail en partenariat et les rencontres **56**

Les fonctions support **59**

Les orientations 2024 **64**

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLMAR

Le CCAS de Colmar est un établissement public administratif autonome dont l'existence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire de la commune.

Il est composé d'un conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, constitué de 11 membres et présidé de droit par le Maire.

Le conseil d'administration, par ses délibérations, donne les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Eric STRAUMANN

PRÉSIDENT DU CCAS COLMAR

5 MEMBRES ÉLUS

- **MME NATHALIE PRUNIER**
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS
ADJOINTE EN CHARGE DE LA SOLIDARITÉ,
DES PERSONNES ÂGÉES, DU HANDICAP ET DE LA SANTÉ
- **MME EMMANUELLA ROSSI**
ADJOINTE AU MAIRE
- **M. CHRISTIAN MEISTERMANN**
ADJOINT AU MAIRE
- **MME FREDERIQUE SCHWOB**
ADJOINTE AU MAIRE
- **MME CAROLINE SANCHEZ**
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

5 MEMBRES NOMMÉS

- **MME SOLANGE GARIN**
REPRÉSENTANTE DE L'UDAF
- **M. JEAN-YVES CHASSERY**
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION « LA MANNE »
- **M. SAMIR CHIBOUT**
DIRECTEUR PÔLE HÉBERGEMENT ASSOCIATION «ESPOIR»
- **M. MARC LAMBA**
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL APF FRANCE HANDICAP 68
- **M. GUY ZOLGER**
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION « ASAD CENTRE ALSACE »,

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

5



EN 2023

15 Fév.

ORDRE DU JOUR CA EXTRAORDINAIRE

- Election du (de la) Vice-Président(e) du CCAS
- Délégation de pouvoirs au Président du CCAS
- Délégation de pouvoirs au (à la) Vice-Président(e) du CCAS

ORDRE DU JOUR CA ORDINAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022
- Compte-rendu des décisions prises par délégation : Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2022
- Acceptation d'un don
- Acceptation d'un don
- Vote du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires
- Convention de partenariat avec l'association Solinum pour le déploiement du Soliguide à Colmar
- Avances sur subventions 2023 aux associations



LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

5

EN 2023



12 Avr.

- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 15 février 2023
- Acceptation d'un don
- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget primitif 2023
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Attribution de subventions 1ère tranche 2023 aux associations

28 Juin

Communications :

- Bilan de l'action collective rSa "création et estime de soi"
- Actions « Santé » 2023
- Plan Canicule 2023
- La Journée Nationale de l'Accès au Droit avec le CDAD 68
- Subventions d'investissement aux associations – année 2022 – 2023

Compte-rendu des décisions prises par délégation :

Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 1er trimestre de l'année 2023

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 12 avril 2023
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Attribution de subventions 2ème tranche 2023 aux associations
- Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar (CCAS) et l'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD)

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

5



EN 2023

18 Oct.

Communications :

Bilan Vague de Chaleur 2023

Rapport d'activités du CCAS – année 2022

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 28 juin 2023
- Acceptation d'un don
- Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 2er trimestre de l'année 2023
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable m57 au 1er janvier 2024
- Attribution de subventions 3ème tranche 2023 aux associations
- Avenant n°1 à la convention entre le CCAS de la Ville de Colmar, et la STUCE relative aux transports bus : seniors et personnes en situation de handicap
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées

13 déc.

Communications :

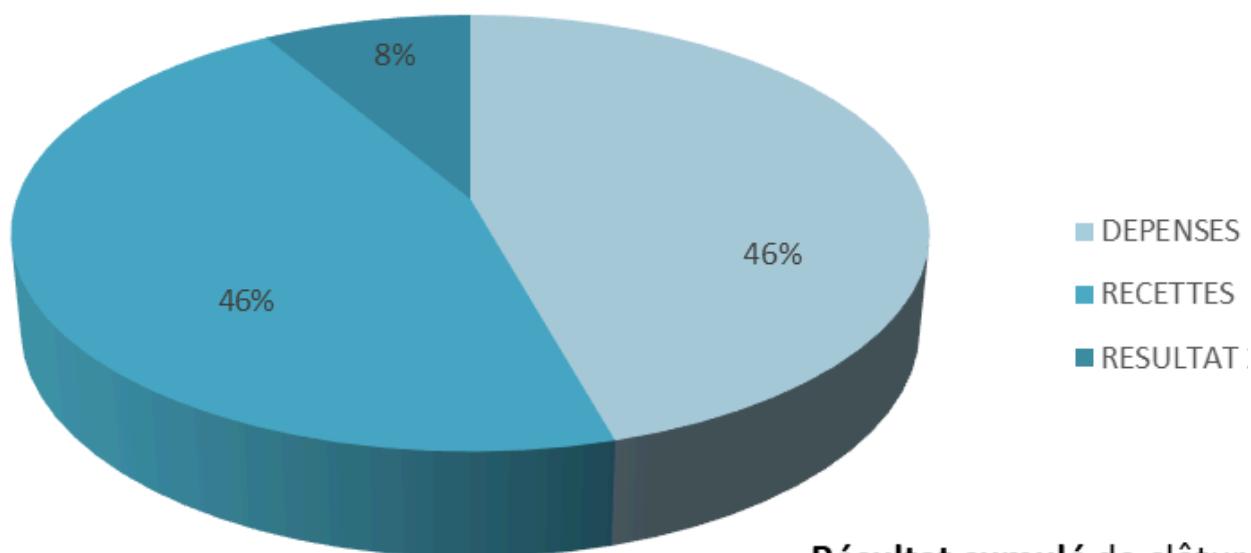
Bilan de l'activité colmarienne Soliguide de l'association Solinum

Bilan de l'appel à projets 2022/2023 (Handicap-Seniors-Santé&Développement personnel)

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 18 octobre 2023
- Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 3ème trimestre de l'année 2023
- Convention 2023 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Haut-Rhin
- Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Colmar
- Renouvellement de la convention de partenariat triennale entre le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar, Pôle Habitat Centre Alsace et l'Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace - APPONA 68
- Attribution de subventions appel à initiatives 2023 « Soutien aux personnes en situation de précarité & développement personnel »
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du centre communal d'action sociale (CCAS)

LE BUDGET

Compte administratif 2023

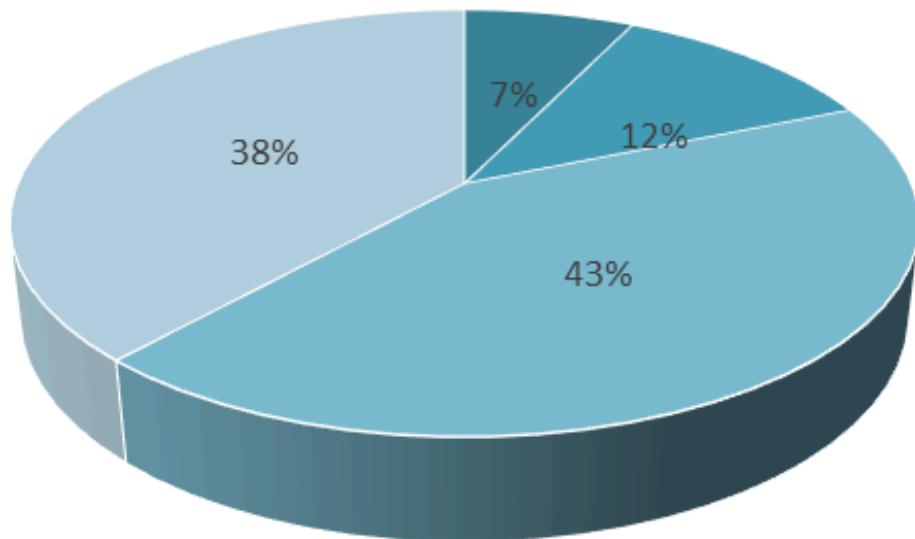


Résultat cumulé de clôture :
Exercice 2023 : **406 150,70€**



LES DEPENSES

Dépenses 2023 du CCAS : 2 120 238,19€



- Charges à caractère général
- Charges de personnel

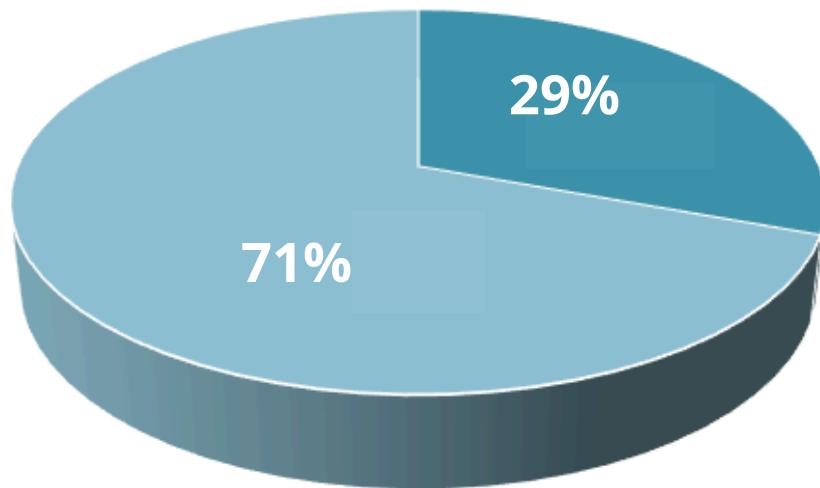
- Transport et fête de Noël
- Autres charges de gestion courante

Charges à caractère général	153 299,16 €
Transport et fête de Noël	244 584,50 €
Charges de personnel	910 761,70 €
Autres charges de gestion courante	811 592,83 €



LES DEPENSES

Zoom sur le chapitre 65



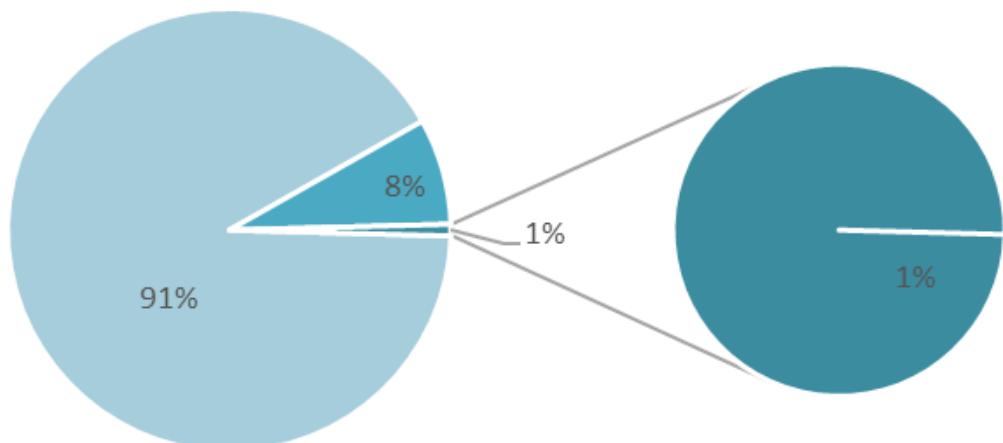
■ Secours ■ Subventions aux associations + téléassistance +FSL

Secours	234 848 .55 €
Subventions aux associations + téléass.+FSL	576 743 .98 €



LES RECETTES

Recettes 2023 du CCAS : 2 129 768,63 €



■ Ville de Colmar (sub de fonctionnement) ■ Autres participations (CeA, PRE...) ■ Dons

Ville de Colmar (sub de fonctionnement)	1 946 530,00 €
Autres participations (CeA, PRE...)	165 268,08 €
Dons	17 970,55 €



L'ORGANIGRAMME

DGA - DIRECTEUR DU CCAS

JEAN LUC DELACOTE

CHEFFE DE SERVICE

CATHY GHIO

PÔLE AIDE SOCIALE

COORDINATRICE

RACHAEL BRUNSPERGER 1 ETP

PRÉ-ACCUEIL

FATHI MARZOUGUI 1 ETP

AIDE ADMINISTRATIVE

MÉRAL UMAC 0,5 ETP

SECTEURS 1 ET 3

SOPHIA M'HAMEDI 1 ETP

SARAH BENTOTOCHE 0,8 ETP

AURÉLIE HARTH 0,5 ETP

SECTEUR 2

VALÉRIE SALOMON 1 ETP

LAURENCE HUBNER 1 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES SDF / INTERVENTIONS D'URGENCE OU SPÉCIFIQUES LIÉES AU LOGEMENT

ALINE HEITZLER 1 ETP

DOMICILIATION DES PERSONNES SDF MAEVA CLUZEL (APPRENTIE)

PÔLE ADMINISTRATION

SECRETARIAT

MARIE-FRANCE BOSSART 1 ETP

MAGALI DIAZ 1 ETP

GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE

VIRGINIE MICHEL 0,8 ETP

CHARGES DE MISSION

PÔLE ASSOCIATIONS

FABIENNE FERREIRA HUSSER 0,8 ETP

PÔLE RSA

ANAÏS FROLIGER 1 ETP

BÉATRICE BEYL 1 ETP

CHARLÈNE FROLIGER 1 ETP

PREVENTION DES EXPULSIONS

JULIENNE BOPAKA 0,9 ETP

PÔLE SANTE ET HANDICAP

NOËLLE BOHLY 1 ETP

PÔLE PERSONNE ÂGÉES

MARIE TSUTSUPOLIDUS 1 ETP



LE PERSONNEL

La mise en place, à compter de janvier 2023, du complément de traitement indiciaire pour tous les agents du CCAS accueillant du public à titre principal (SEGUR) a permis de maintenir une stabilité de l'équipe.

Au 31 décembre 2023, le CCAS compte 20 agents, soit 18,3 ETP, plus une apprentie.

Les faits marquants :

L'absence pour maladie d'un agent de l'aide locale pendant 6 mois. 4 collègues ont assuré son remplacement et ont pris en charge l'accueil des personnes en difficulté relevant de son secteur d'intervention ;

Le passage à temps partiel (0,8 ETP) d'une collègue de l'aide locale à compter de septembre ;

Le départ du travailleur social en charge des personnes sans domicile fixe en octobre et son retour au sein de l'équipe fin décembre ;

Son remplacement par 2 collègues sur la mission obligatoire de domiciliation pendant 3 mois

La restructuration de ce poste avec l'embauche, en décembre 2023, d'une apprentie en alternance pour instruire les demandes de domiciliation et un repositionnement du travailleur social sur une double mission :

Une mission portant sur l'accompagnement social du public sans domicile (accès ou maintien des droits, instruction des demandes de logement d'insertion, accès au logement ou à l'hébergement...)

Une mission logement pour faire face à l'augmentation sensible des situations d'incurie et intervenir en urgence dans le cadre des sinistres pour une mise à l'abri et un relogement, notamment.



LE PRE-ACCUEIL

Cette mission consiste à assurer l'**accueil**, l'**orientation** et l'**information du public**, la **gestion des rendez-vous**, la **distribution du courrier** aux personnes sans domicile fixe domiciliées au CCAS ainsi que l'**octroi des aides d'urgence** spécifiques à ce public (bons pour un repas ou un panier repas au restaurant de la Manne, bons pour prendre une douche à la piscine Aqualia et kits douche, bons pour le Vestiaire). L'agent assurant cette mission doit également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.



22 154

PASSAGES

**ACCUEILLIR, RENSEIGNER ET ORIENTER
LES PERSONNES DÈS L'ENTRÉE AU CCAS.**



L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

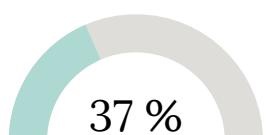
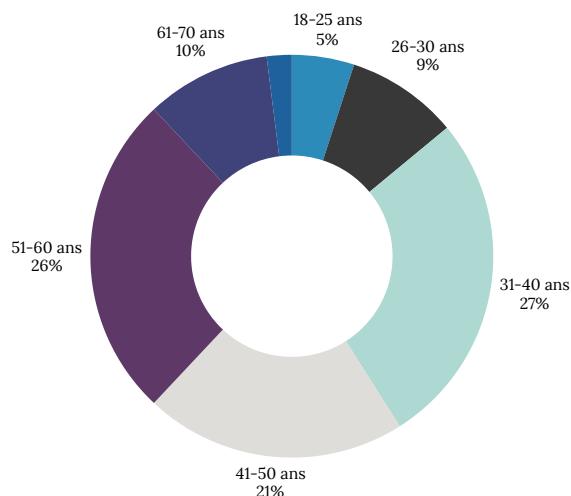
Typologie du public accompagné par le CCAS : Personnes reçues en entretien



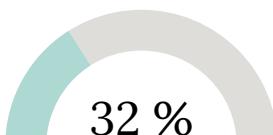
55%



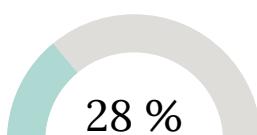
45%



CELIBATAIRES



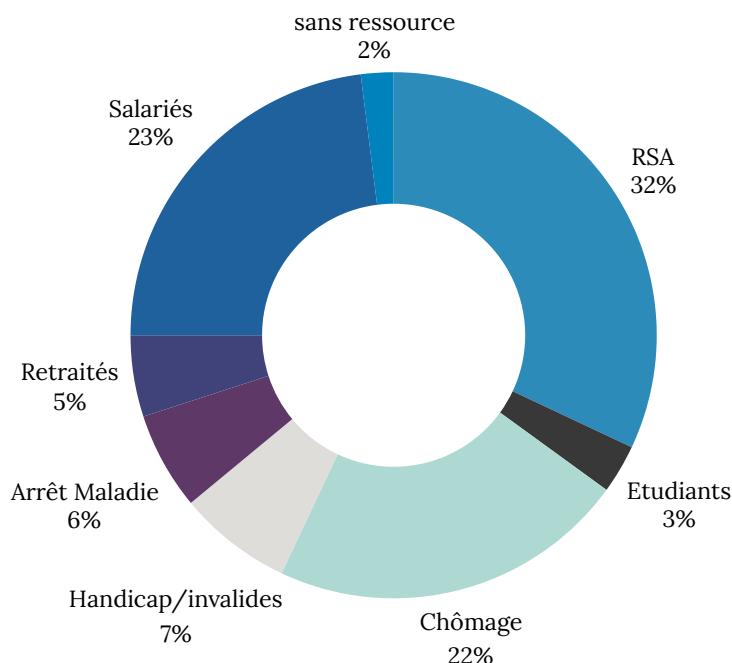
COUPLS



SEPARÉS/DIVORCES



VEUFS



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'OCTROI DES SECOURS DE L'AIDE SOCIALE LOCALE

En application du droit local, l'aide aux personnes dénuées de ressources est une mission communale obligatoire (article L 511-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il s'agit tout autant de répondre aux besoins de 1ère nécessité, d'aider les personnes à accéder à leurs droits ou à rétablir des droits suspendus, mais aussi de les accompagner dans la résolution de leurs difficultés en mobilisant les dispositifs d'aide adéquats ou en les orientant vers les services ou les associations compétents.

L'objectif visé est le rétablissement de l'équilibre budgétaire et le retour à l'autonomie.

La Commission financière

Une fois par semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux accueillant du public se réunissent pour examiner les demandes de secours plus complexes, les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi ou les demandes d'aide dans le cadre du dispositif d'accès à l'Epicerie Sociale Rebond. 677 dossiers ont été examinés par cette Commission.

Type d'aide	2022		2023	
	Montant	%	Montant	%
Aide alimentaire	134 281,56 €	67,28 %	164 310,00 €	67,43 %
Aide au logement	36 771,75 €	18,42 %	45 089,00 €	18,50 %
Aide à l'énergie	11 085,38 €	5,56 %	16 271,00 €	6,70 %
Aide à la personne	16 548,96 €	8,29 %	17 879,00 €	7,32 %
Aide au transport (hors personnes âgées ou en situation de handicap)	110,00 €	0,05 %	134,00 €	0,05 %
Aide à l'enfance	787,95 €	0,40 %	0,00 €	
TOTAL	199 585,60 €	100 %	243 683,00 €	100 %



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

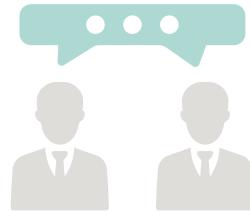
LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Le tout numérique a complexifié le travail des agents qui accueillent le public en difficulté. Les personnes accueillies ne se souviennent plus de leurs codes, identifiants, adresses mail, les confondent ou n'en possèdent pas et les agents passent beaucoup de temps à actualiser la situation administrative des personnes et à recueillir les documents nécessaires à l'évaluation sociale et budgétaire.

Afin de lutter contre la fracture numérique, les Conseillers numériques de la Ville tiennent des permanences deux fois par semaine dans les locaux du CCAS pour apprendre aux personnes à utiliser les outils numériques et les aider dans leurs démarches en ligne.

En complémentarité, le CCAS propose un coffre-fort numérique pour stocker gratuitement et de manière sécurisée les documents personnels et administratifs des usagers. Les Conseillers numériques ont été spécifiquement formés pour aider les personnes à utiliser cet outil.

11 coffres-forts numériques sont ouverts au 31 décembre 2023.



4148

ENTRETIENS
SOCIAUX ET
FINANCIERS



243 683€

MONTANT TOTAL DES
SECOURS



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

La prise en charge des enterrements de personnes dépourvues de ressources

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS a **pris en charge 15 enterrements d'indigents pour un coût de 14 826,60 €**. Il s'agit de personnes qui n'ont pas ou plus de famille susceptible de pourvoir aux frais d'obsèques.

Cette prise en charge n'est pas automatique et nécessite un travail d'investigation pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obligés alimentaires et que le compte bancaire de la personne décédée ne permet pas de financer en totalité ou partiellement les funérailles.

Une convention est conclue avec les Pompes Funèbres Générales. **Le coût de base d'un enterrement d'indigent est d'environ 1 000 €.**

Le CCAS a également participé aux frais d'enterrement d'une personne dont les obligés alimentaires étaient peu solvables, à hauteur de 800 €.

Enfin, 6 enterrements n'ont pas été pris en charge car le CCAS a pu prendre contact avec la famille ou la communauté, qui a payé intégralement les frais d'inhumation.

Au total, 22 décès ont été signalés au CCAS, principalement par la Police ou les Hôpitaux Civils de Colmar (corps non réclamés), parfois par des amis ou des voisins de la personne défunte.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Par ailleurs, les agents du CCAS accueillant du public instruisent également des demandes d'aide dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) piloté par la CeA.

Le **FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement** (dépôt de garantie, 1er loyer, impayés de loyer ou de charges), ou pour payer des factures d'énergie, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement ou des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Demandes instruites par le CCAS

	Accès	Maintien	Eau	Energie	Mise en Jeu GPL *	Total
Ménages (nbre)	6	12		26	1	42
Prêts	1 677,00 €	4 219,00 €		1 945,00 €	1 200,00 €	9 041,00 €
Secours	233,00 €	8 053,00 €		11 843,12 €		20 129,12 €
Total	1 910,00 €	12 272,00 €	0,00 €	13 788,12 €	1 200,00 €	29 170,12 €

(*) : le CCAS a instruit la demande initiale d'accès au logement.

Le FSL est financé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et par les contributions volontaires de plusieurs partenaires : la CAF, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, les communes et intercommunalités.

Depuis 2006, le CCAS contribue financièrement au Fonds. **En 2023, cette contribution s'est élevée à 13 750 €.** Ce partenariat est contractualisé par voie de convention annuelle.

Dans le cadre des travaux de convergence des règlements intérieurs des FSL 67 et 68, le CCAS a participé à la démarche d'élaboration du nouveau Règlement Intérieur (RI) applicable à compter du 1er juillet 2023 sur tout le territoire de la CeA. Ce nouveau RI a été présenté aux agents du CCAS accueillant du public dès son entrée en vigueur.



La Solidarité

L'AIDE ADMINISTRATIVE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar propose **une aide administrative gratuite pour les colmariens en difficulté sociale** ayant des problèmes à remplir les formulaires de demandes d'aide ou dépassés par leurs papiers familiaux à trier. Ce soutien technique facilitera l'accès aux droits par la constitution et le suivi des dossiers administratifs tels que des demandes de prestations CAF, des dossiers pour logement social, des demandes de délais de paiement ainsi que tout autre document à compléter. Il est également possible d'être aidé dans l'organisation du tri des papiers familiaux nécessaires dans toute constitution de dossier.

L'objectif du facilitateur administratif est d'aider une personne à gérer ses « papiers courants ». Le classement des documents est généralement la première étape.

L'aide à la rédaction des correspondances administratives courantes et la médiation avec les administrations ou organismes publics, sont les demandes les plus fréquentes



379

PERSONNES ONT
BÉNÉFICIÉ DES
SERVICES DE L'AIDE
ADMINISTRATIVE.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Le CCAS a l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable présentant un lien avec la commune. Ce lien doit être entendu de façon très large (inscription CAF ou Pôle Emploi, aide alimentaire, lien amical, etc.) et dans les faits, il n'est quasiment pas possible de refuser une domiciliation.

Par ailleurs, aucune durée minimale de présence sur le territoire de la Commune ne peut être imposée.

L'attestation de domicile est accordée pour une durée de 1 an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

Premier pas vers l'insertion, la domiciliation permet à une personne d'avoir une adresse pour y recevoir son courrier, obtenir une pièce d'identité, pouvoir voter, ouvrir un compte bancaire ou bénéficier de prestations.

Chaque année, un bilan portant sur l'état des lieux de la domiciliation est adressé à la Préfecture.

OBJECTIFS

Assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable et permettre aux bénéficiaires :

- de recevoir du courrier
- de remplir certaines obligations et de faire valoir certains droits et prestations

Nouveauté 2023 : mise en place du logiciel DOMIFA pour faciliter les statistiques de la domiciliation.



237

ELECTIONS DE DOMICILE

64

AYANTS-DROITS



301

DOMICILIES DONT:

284

1ERES DEMANDES

70

RENOUVELLEMENTS



4445

PASSAGES



8356

COURRIERS



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage		Cause de l'instabilité de logement		Situation résidentielle	
Couples sans enfant(s)	10	Errance	27	Domicile mobile (ex : caravane)	3
Couples avec enfant(s)	13	Expulsion	12	Hébergement social (sans service courrier)	13
Femmes isolées avec enfant(s)	13	Hébergé, mais ne peut justifier d'une adresse	141	Hébergé chez un tiers	138
Femmes isolées sans enfant	32	Personnes itinérantes	0	Hôtel	6
Hommes isolés avec enfant(s)	7	Rupture familiale et/ou conjugale	25	Sans abri / Squat	29
Hommes isolés sans enfant	162	Sortie d'une structure d'hébergement	4	Autre situation	5
		Sortie d'hospitalisation	0	Non renseigné	43
		Sortie d'incarcération	5		
		Violence familiale et/ou conjugale	0		
		Autre cause	21		

La Coordination des Acteurs Maraude et Urgence (CAMU)

Dans le cadre du Service Public de la Rue au Logement (SPRULO), le CCAS participe à la CAMU pilotée par le Service intégré d'accueil et d'orientation géré par l'association ACCES, et qui réunit une fois par mois les acteurs intervenant auprès des personnes sans domicile fixe.

Les objectifs :

- partager collectivement le contexte et l'actualité de chaque structure,
- Initier des partenariats avec d'autres acteurs de l'aller-vers notamment dans le domaine de la santé (LHSS mobile),
- échanger sur les situations des personnes les plus vulnérables et sur l'hébergement d'urgence,
- organiser la réponse aux besoins des personnes sans abri sur le territoire.



La Solidarité

LA PREVENTION DES EXPULSIONS

Le CCAS est signataire de la charte de prévention des expulsions locatives 2019-2023.

Dans ce cadre, il s'est engagé à :

- **intervenir précocement auprès des locataires** en difficulté pour favoriser la mise en place de plans d'apurement,
- **participer à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)** chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions. Prendre en charge les ménages orientés vers le CCAS
- **réaliser les diagnostics sociaux et financiers (DSF)** au stade de l'assignation pour les ménages colmariens non connus de la CeA afin de permettre au juge de décider de la résiliation ou non du bail en raison d'impayés de loyer



41

DSF REALISES



53

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS SUITE À UNE ORIENTATION PAR LA CCAPEX, PARMI LESQUELS 98 % SONT LOCATAIRES DANS LE PARC SOCIAL

Objectifs :

- Proposer un **rendez-vous à tous les locataires** orientés au CCAS suite à une menace d'expulsion
- Mettre en place toutes les mesures adaptées pour **éviter les expulsions**
- **Accompagner et aider** les personnes dans la résolution de leurs difficultés



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

LA MISSION LOGEMENT

Le CCAS est fréquemment sollicité pour :

- **Intervenir d'urgence** dans le cadre des sinistres pour une mise à l'abri et un relogement
- **Intervenir dans les situations signalées par le service « Police de l'habitat, hygiène et sécurité » de la Ville** (Diogène, Noé, insalubrité...)
- **Prendre en charge des personnes expulsées** sans solution de relogement
- **Répondre aux sollicitations des élus** dans les situations complexes pour les questions liées au logement



2

INCENDIES



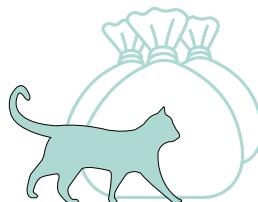
2

DEGATS DES
EAUX



2

INSALUBRITE



7

DIOGENE
NOE



1

AUTRES



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE

CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU RSA

Le CCAS a répondu à l'Appel à projets de la CeA pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi.

Dans le cadre d'une convention de partenariat pour la période 2023-2025, la CeA a attribué au CCAS une subvention d'un montant de 56 461 € au titre de l'année 2023, pour "l'Accompagnement Social Plus" de 180 bénéficiaires du RSA en situation de grande précarité, très éloignées de l'emploi et qui cumulent des difficultés.

Le versement de cette subvention est conditionné à l'atteinte des objectifs (nombre de bénéficiaires accompagnés,...) et à l'envoi d'un bilan semestriel et d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif.

L'objectif est de dynamiser les parcours des bénéficiaires.

Dans le cadre de cette mission, le CCAS mobilise 3 ETP de travailleurs sociaux. Le financement de la CeA couvre 42,83 % du coût des postes, estimé à 131 800 € en 2023.

Les contrats d'engagements réciproques sont axés principalement sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, l'accès et l'accompagnement aux soins, l'accès à un hébergement ou à un logement pérenne, ainsi que sur la résolution des difficultés financières et l'aide à la gestion budgétaire.

LE CER

Le contrat d'engagement réciproque (CER) est un document qui formalise l'ensemble des actions et démarches que le bénéficiaire du RSA doit mettre en œuvre en contrepartie de l'allocation reçue. Il s'agit d'un engagement réciproque personnalisé et co-construit avec le référent de parcours pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle du bénéficiaire. Il définit les droits et devoirs de chacune des parties de manière collaborative en lien avec les acteurs du parcours envisagé (allocataires, partenaires et professionnels).



203

+12

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNES

orientées vers le CCAS par France Travail pour un accompagnement global.

Le rôle du CCAS consiste alors à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.



991

RENDEZ-VOUS

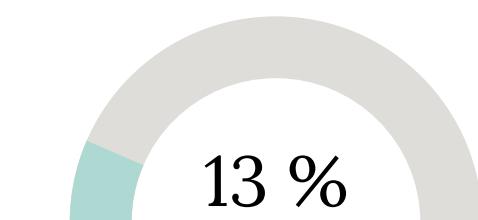
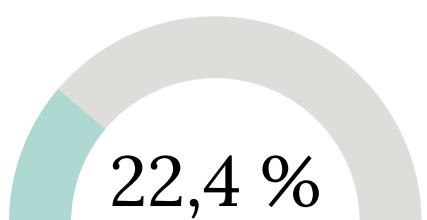
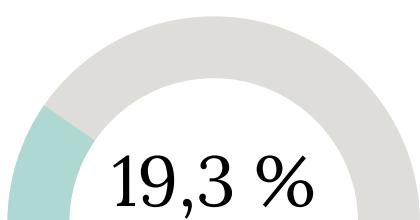
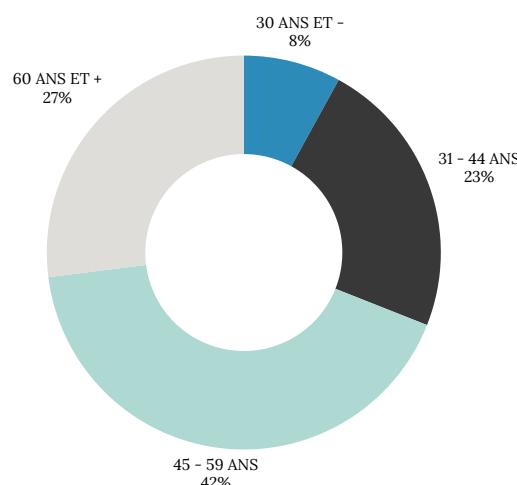
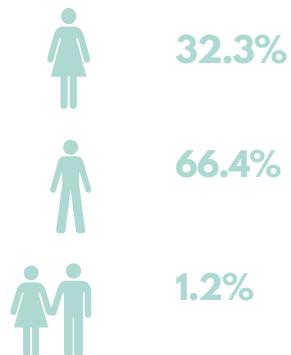


La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

TYPOLOGIE

Typologie du public rSa accompagné par le CCAS : Personnes isolées ou couples sans enfant



RQTH

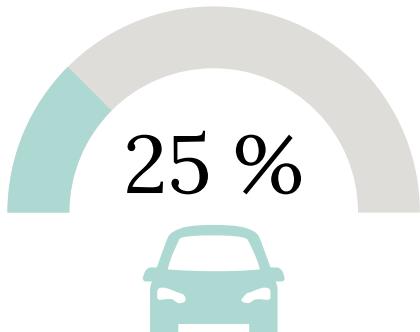
Personnes hébergées

13,7 % dans la famille

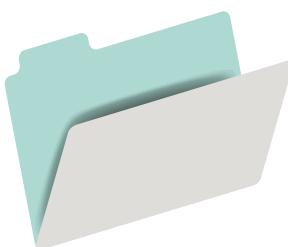
8,7 % en structure d'hébergement ou squat



Personnes domiciliées au CCAS



ont le permis de conduire
16 % ont un véhicule
9 % n'ont pas de véhicule



Dossiers MDPH en cours : 11,8 %
Dossiers retraite en cours : 8,1 %



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :



La santé :

Les problèmes de santé sont la principale difficulté rencontrée, très souvent cumulée avec d'autres problèmes. Il s'agit de maladies graves et invalidantes, de troubles cognitifs ou liés à des addictions de diverse nature.

Beaucoup d'allocataires restent au RSA en raison d'une non-reconnaissance d'un droit ou d'un taux d'incapacité inférieur à l'ouverture de droits AAH.

Certaines personnes n'ont plus de médecin traitant et sont orientées vers la CPAM pour effectuer un bilan de santé. D'autres sont orientées vers le CMP « Les Blés » ou vers le Médecin du RESI (prise de rendez-vous avec l'allocataire) pour évaluer la possibilité d'une mise à l'emploi ou en activité et adapter le plan d'action aux possibilités de l'allocataire.

L'accompagnement à la santé s'effectue sur un temps long, avec des parcours très fluctuants. Un travail soutenu et régulier avec les partenaires de la santé est nécessaire pour mobiliser les allocataires dans leurs parcours de soins et mettre en place un suivi médical ou psychologique régulier. Mais on note une difficulté d'avoir des relais médicaux pour éviter les ruptures de soins.

Concernant les personnes ayant des addictions, s'y ajoute une aide récurrente aux démarches administratives pour éviter des ruptures de droits (CAF, DTR...).



Le logement :

La difficulté d'accès à un logement autonome touche 22,4 % des allocataires, parmi lesquelles 13 % sont sans résidence stable et domiciliées au CCAS.

Les logements restent peu accessibles pour ces publics malgré les dispositifs de priorisation mobilisés par les référents de parcours (contingent préfectoral, DALO, SIAO insertion). La précarité globale des situations avec un cumul de difficultés - modicité des ressources, mauvaise gestion budgétaire, troubles du comportement liés à des conduites à risque, à des troubles psychiatriques ou à une hygiène de vie défaillante - sont autant de freins pour l'accès à un logement durable dans un contexte de pénurie.



La Solidarité

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :

- La mauvaise compréhension de la langue française, mais aussi la méconnaissance des structures d'accès aux droits (CAF, MSA, CARSAT, CPAM), accentuent la précarité du public et sont un frein dans les parcours d'insertion avec des situations de blocage de droits et de non versement des ressources.

La digitalisation des services publics complexifie encore l'accès aux droits. Les allocataires peinent à se saisir des démarches en ligne ce qui se traduit par une perte d'autonomie et un renforcement de l'isolement. Un travail d'éducation et d'apprentissage du rôle et du fonctionnement des institutions, mais aussi de l'utilité de maîtriser, au moins a minima, les procédures numériques, est effectué par les travailleurs sociaux référents de parcours. Ces derniers mobilisent toutes les ressources en matière d'apprentissage de la langue française (CIDFF, Savoirs pour réussir, Atelier FLE de Manne Emploi) et orientent également de plus en plus de personnes vers les ateliers numériques mis en place par la Manne Emploi.

Les Conseillers numériques de la Ville sont également mobilisés pour participer à ces ateliers afin de présenter l'outil « coffre-fort numérique » et aider les allocataires qui le souhaitent à ouvrir un coffre-fort. Au 31/12/2023, 7 allocataires sont propriétaires d'un coffre-fort. Pour autant, beaucoup de bénéficiaires restent méfiants face aux outils numériques et cela nécessite beaucoup de patience et un travail pédagogique de longue haleine de la part des référents de parcours pour lever les freins.



La mobilité :

41 personnes ont le permis B, parmi lesquelles 26 ont un véhicule et 15 n'en ont pas.

De nombreux allocataires dépendent de proches ou d'amis pour se déplacer ou utilisent les transports en commun.

Quelques personnes se déplacent en vélo et ce n'est pas une difficulté pour elles.



La Solidarité

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :

A noter également :

- La grande fragilité de certaines personnes avec un lourd passé carcéral, des procédures judiciaires en cours, des personnes sous mesure de protection ou qui font l'objet de signalements majeurs vulnérables.
- Mais aussi 7 personnes engagées dans du bénévolat, soit en orientation directe vers des associations (le Café culture de l'association Caritas, le GEM), soit après une orientation vers l'Ambassadeur du bénévolat de l'association Contact Plus.

Le développement de « l'aller vers » et des démarches accompagnantes :

Compte tenu des difficultés de santé de certaines personnes, les rendez-vous ont parfois lieu à domicile (environ 5 %).

Par ailleurs, les référents de parcours ont développé les démarches accompagnantes vers les structures, institutionnelles ou associatives, afin de faciliter la prise de contact.



La Solidarité

La coopération du Pôle rSa avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Participation régulière aux équipes pluridisciplinaires réunissant les partenaires de l'**insertion sociale et professionnelle**, sous le pilotage de la CeA, et mise en œuvre des décisions prises : réorientation vers un partenaire de l'insertion professionnelle, sanctions ou mainlevée de sanctions en cas de non-établissement d'un CER ou de non-respect des engagements contractualisés sans motif valable.
- Réalisation des **bilans socio-professionnels** permettant une orientation rapide vers un référent pour l'établissement d'un 1er CER.
- Participation aux **réunions et webinaires du SPIE alsacien**, aux réunions d'information et aux rencontres des partenaires de l'insertion socio-professionnelle.

Le Pôle rSa travaille avec de **multiples partenaires** : la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MDPH, le SPIP, le service social de l'hôpital, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi, et un vaste réseau de partenaires associatifs, en particulier les partenaires de l'hébergement et de l'insertion socio-professionnelle.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'ACTION COLLECTIVE POUR LES BENEFICIARES DU RSA

BIEN-ÊTRE ET CREATION

Outre les entretiens individuels mensuels menés par les référents de parcours, le CCAS de Colmar a développé une action collective dans le cadre de l'appel à projet 2022, portant sur la politique de l'insertion.

Objectifs de l'action collective :

- **Motiver les personnes les plus isolées** afin de les amener à une participation sociale
 - Faire connaissance,
 - Créer un climat convivial et détendu et favoriser la prise de parole
- **Renforcer le potentiel individuel** de ces personnes afin d'améliorer leur qualité de vie
 - Favoriser une démarche d'insertion positive et ludique
 - Acquérir et partager des savoirs et des savoir-faire
 - Stimuler la créativité
 - Travailler sur l'estime
- **Faciliter la prise d'autonomie croissante et la réinsertion sociale** grâce au groupe
 - Réapprendre les codes sociaux et les savoir-être de « la vie en société » sur la base du fonctionnement du groupe
 - Retrouver une identité propre grâce au groupe
 - Faciliter la mise en œuvre d'un projet individuel et collectif (Exposition)



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

L'ACTION COLLECTIVE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA

BIEN-ÊTRE ET CREATION

L'Action collective a démarré le 5 mai 2022 et s'est achevée le 15 juin 2023. 29 séances ont été organisées dont 12 en 2023.

10 personnes ont été inscrites au fur et à mesure des activités, avec un **noyau de 7 participants réguliers**.

Les ateliers créatifs ont été organisés dans la salle de réunion du CCAS. Un goûter était à chaque fois prévu à 16 h pour renforcer la convivialité et récompenser les neurones fortement sollicités... Une étude picturale différente a été réalisée à chaque rencontre sur le thème du trompe l'œil. Grâce à ces exercices d'apparence complexe, les participants ont expérimenté le plaisir de repousser leurs limites, de faire confiance et de se laisser guider. Ils ont été surpris par leur savoir-faire. Ils se sont révélés à eux-mêmes et à leur entourage sous un jour nouveau.

Une exposition au Koïfhus des œuvres réalisées par les participants a été inaugurée le 12 mai 2023 par l'Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS Madame Nathalie PRUNIER. Ce fut l'aboutissement d'une belle aventure humaine.

29



SÉANCES ONT ÉTÉ ORGANISÉES
JUSQU'À JUIN 2023

-ATELIERS DE PEINTURE

-VISITE DU MUSÉE UNTERLINDEN
POUR DÉCOUVRIR LES ŒUVRES
D'AUTRES ARTISTES

-EXPOSITION AU KOÏFHUS DES
ŒUVRES RÉALISÉES PAR LES
PARTICIPANTS



*Un album, retraçant les moments forts, a été remis à
chaque participant, en mémoire de cette belle
expérience collective*

La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE

CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2023

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

Le 24 mai 2023 a eu lieu la **sixième édition de la Journée Nationale de l'Accès au Droit**.

Cette année, le ministère de la Justice avait décidé de cibler plus particulièrement les personnes démunies face à un problème juridique et ce, pour différentes raisons : absence de maîtrise de la langue française, situation économique conduisant les personnes à se concentrer sur leurs besoins primaires, isolement social, isolement géographique, défiance à l'égard des services publics....

C'est pourquoi, le CDAD (conseil départemental de l'accès au droit) du Haut-Rhin s'est associé avec le CCAS de Colmar et l'Espace France Services, deux lieux de proximité, pour aller à la rencontre des personnes éloignées du droit afin de leur présenter les dispositifs d'accès au droit, en partenariat avec les professionnels du champ juridique et du champ social.

Le Jour J, des stands installés sur le parvis du CCAS ont permis au public de rencontrer :

- le barreau de Colmar, le service d'aide aux victimes de l'association ESPOIR, l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) et CRESUS.
- les associations signataires de la Charte de l'accès au droit : la Cimade, Caritas et les Restaurants du cœur.
- le délégué au défenseur des droits et la Banque de France.
- le CCAS

A midi, le public était convié au premier repas de l'accès au droit solidaire, offert par le CDAD 68, en partenariat avec la boulangerie CEZAMIE, entreprise d'insertion locale

Cette Journée nationale de l'accès au droit a été médiatisée dans la presse locale et sur les radios. Une interview a été réalisée avec Madame Isabelle DEPOMMIER, chargée de mission au CDAD et Madame Nathalie PRUNIER, Adjointe à la Solidarité et Vice-Présidente du CCAS. L'article est paru dans les DNA et l'Alsace du 21 mai.

Le Maire, Monsieur Eric STRAUMANN, l'Adjointe et Vice-Présidente du CCAS, Madame Nathalie PRUNIER, ainsi que Madame Fanny DABILLY, Présidente du tribunal judiciaire de Colmar et du CDAD 68, étaient présents lors de cette journée et ont salué ces initiatives. Un verre de l'amitié a clôturé l'événement en présence de l'Adjoint Monsieur Christian MEISTERMANN.



50



UNE CINQUANTAINDE PERSONNES
SE SONT DÉPLACÉES SUR LA
JOURNÉE, AVEC DES
QUESTIONNEMENTS MULTIPLES

Droit

LE SOLIGUIDE, LA CARTOGRAPHIE DE L'ACTION SOCIALE

SOLIGUIDE est une plateforme de cartographie de l'action sociale créée par l'association SOLINUM.

Son objectif est d'apporter aux personnes en situation de précarité ainsi qu'à celles qui les accompagnent, une information complète sur un certain nombre de services, de l'urgence sociale à l'insertion socioprofessionnelle, grâce à une base de données centralisée, exhaustive, simple d'utilisation et intégralement mise à jour tous les 6 mois.

La plateforme permet de géolocaliser les services référencés tout en donnant des informations concernant les horaires, les moyens de transport, la saturation des services...

Elle est accessible librement via différents supports : un site internet, une application mobile, des listes imprimables, une API...

Ce projet multi-partenarial et coconstruit avec les acteurs locaux a commencé à se déployer en 2023 sur le Haut-Rhin grâce au soutien financier de l'Etat (DDETSPP 68), l'ARS, les Villes de Colmar et Mulhouse, la CeA, la Commissaire à la Lutte contre la pauvreté et la Caisse d'Epargne Grand-Est Europe.

Le CCAS de Colmar soutient le déploiement du Soliguide sur le territoire colmarien à hauteur de 7500 € en 2023.

Le 1er Comité de Pilotage, introduit par la Vice-Présidente Madame Nathalie PRUNIER, s'est tenu le 4 avril 2023 au Koïfhus et a réuni une trentaine de participants.

Le CCAS a participé à 3 Comités de pilotage et 2 Comités opérationnels.

Le bilan annuel 2023 du déploiement du Soliguide dans le département, et à Colmar en particulier, a été présenté par l'association SOLINUM au Conseil d'Administration du CCAS le 13 décembre 2023.



40



LIEUX REFERENCES A COLMAR

235



SERVICES EN LIGNE
21 700 RECHERCHES SUR LE
HAUT-RHIN



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE

LES ATELIERS NUMÉRIQUES SENIORS

La Ville de Colmar et Orange ont mis en place une série d'ateliers numériques destinés aux seniors. Le but ? Permettre aux plus âgés d'être plus à l'aise avec leur smartphone et les outils numériques. Ce programme, intitulé "Orange Digital Center", s'articule autour de cinq thématiques :

- **Débuter avec son smartphone :**

Utiliser l'appareil photo, envoyer des messages, télécharger des applications.

- **Protéger ses données personnelles :**

Apprendre ce qu'est une donnée personnelle et comment protéger sa vie privée sur Internet.

- **Découvrir les réseaux sociaux :**

Comprendre les réseaux sociaux et faire ses premiers pas.

- **Garder le lien avec WhatsApp :**

Envoyer des messages écrits et vocaux, des photos et créer un groupe de discussion.

- **Utiliser Facebook ou Instagram :**

Créer son compte, utiliser les fonctionnalités de base et faire sa première publication.

Le CCAS et la Ville de Colmar ont souhaité proposer un atelier concret sur le site de la Ville, pour permettre aux colmariens de se saisir de cet outil :

- Découvrir le site de la Ville de Colmar, colmar.fr

Avec **le conseiller numérique** de la Ville.

24

PERSONNES ONT SUIVI LES ATELIERS PROPOSÉS PAR ORANGE

35

PERSONNES ONT SUIVI LES ATELIERS « SITE DE LA VILLE » AVEC LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

9

PERSONNES ONT SUIVI L'ATELIER « DÉBUTER AVEC SON SMARTPHONE » DÉBUTANT ++ AVEC LE CONSEILLER NUMÉRIQUE DE LA VILLE



Les Seniors

LA FETE DE NOEL DES AINES

47ÈME ÉDITION



1188

INSCRITS

1060

PRESENTS



388

PERSONNES
DEMANDEUSES
DE BUS



12

LIGNES DE BUS
20
POINTS DE
RAMASSAGE



47

BOX
DISTRIBUEES A
DOMICILE

Cette année encore, la Ville de Colmar et le CCAS ont fait le choix d'associer **des partenaires locaux œuvrant à leurs côtés dans le domaine de la solidarité**, pour organiser et partager ensemble ce moment festif.

- 24 jeunes en service civique **Unis Cité**, encadrés par Mme Léa MAILLOT, dans le cadre de leur période de cohésion avant d'intervenir auprès des personnes âgées colmariennes isolées lors de visites de courtoisie.
- 47 jeunes de **l'IMPRO Les Artisans de l'association ARSEA**, pour l'aide à la décoration de la salle dans le cadre d'un projet pédagogique, encadrés par 4 éducateurs spécialisés (Mmes Anne-Laure KNECHT, Rachel HORBER, Stéphanie STENTZ, Christelle JIMENEZ)
- M. Nicolas LANGLET, Responsable de **Emmaüs Horbourg-Wihr**, et son équipe, pour l'installation d'un salon d'accueil - Pôle ETHILOC de **Emmaüs Scherwiller** (produits et services économiques, écologiques et solidaires).
- **La Manne Mobilier Services** pour la manutention (transport du matériel du CCAS au Parc Expo)
- **La Réserve Communale de Sécurité Civile**, avec la participation de 15 volontaires pour l'accompagnement des personnes âgées dans les transports spécialement affrétés par la Municipalité.
- **La Manne Alimentaire** pour la confection d'une soupe permettant de réchauffer les bénévoles lors de la journée de préparation de la salle.
- et bien sûr notre équipe de fidèles bénévoles dont des membres du Conseil des Sages



90 128.41 €

COÛT GLOBAL
OPÉRATION NOËL



Les Seniors

NOEL DANS LES RESIDENCES



860

PERSONNES



9

RESIDENCES

Comme de coutume, Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de Colmar, a rendu visite aux résidents de plusieurs établissements qui accueillent des personnes âgées, en compagnie de plusieurs adjoints lors des fêtes de Noël de chaque structure.

Il s'agit de partager un moment festif avec celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer et de remettre un cadeau commun à l'ensemble des résidents choisi par les responsables des établissements.

Résidence de l'Ange

Résidence Bartholdi

Résidence St Gilles

Fondation Ostermann

Centre pour Personnes Agées (CPA)

Centre Départemental de Repos et de soins (CDRS)

Maison du Diaconat

Notre Dame des Apôtres

La Communauté des Sœurs de Saint Joseph



Les Seniors

SOLIDARITE



22

DOSSIERS



2 598.98 €

COÛT

Aide à la mise en place de la téléassistance, à hauteur de 120 euros pour les 75 ans et + et sous certificat médical



Réunions mensuelles en présence du chargé de mission PA dont une Assemblée Générale avec renouvellement du Bureau en juin ; échanges avec le groupe internet & guide seniors pour la mise à jour complète du Guide Senior pour une réédition en 2025 . Diverses réunions de travail des différents groupes ont eu lieu au cours de l'année.



Poursuite du partenariat à destination des seniors, sur la mission "fête de Noël" et du soutien dans le cadre des visites de convivialité à domicile



Mis en place dès le mois de mars 2020 en lien avec AMAELLES, ce service est toujours proposé à la population cible mais a été peu sollicité en 2023 : 4 interventions notamment au cours de l'été. Ce service a fait l'objet d'une modification au cours de 2023 afin de simplifier les démarches pour les personnes âgées et les services d'AMAELLES (prise de commande directement par AMAELLES).



Les Seniors

SOLIDARITE



13

DOSSIERS



Rencontres et échanges avec les différents partenaires Espace Solidarité Seniors, MAIA, Résidences Seniors, prestataires de services à domicile, Centre Socio Culturel Europe, Unis Cité.



Festival du film : projection du film « La promesse de l'Aidant » le 16 mars. « Mémé part en Vadrouille » en avril. Accueil de Mme Lauriol, et lien avec les partenaires pouvant accueillir les rencontres/conférences (PMC, RUC, CDRS, CPA).



Les séniors

LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

En cas de montée des températures et d'alerte canicule entre le 1er juin et le 15 septembre, des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) se chargent de prendre contact par téléphone avec les personnes inscrites sur le registre afin d'évaluer la situation, rassurer et conseiller. Si un problème est détecté ou si la personne est injoignable, le CCAS est informé et prend toute mesure adaptée à la situation, notamment solliciter l'intervention à domicile des services de secours.

Les personnes fragilisées peuvent s'inscrire auprès du CCAS en complétant le formulaire paru dans le Point Colmarien sur le site de la Ville www.colmar.fr.

Qui est concerné ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à domicile
- les personnes adultes handicapées de 18 ans et plus, résidant à leur domicile

17



MEMBRES DE LA RCSC SE SONT PORTÉS VOLONTAIRES POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS.

12



ONT ÉTÉ MOBILISÉS DU SAMEDI 19 AOÛT AU VENDREDI 25 AOÛT LORS DU DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3 (ORANGE) DU PLAN VAGUE DE CHALEUR - CANICULE.



207



PERSONNES INSCRITES SUR LE REGISTRE DU PAU AU 1ER JUIN, À JOINDRE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

**Seniors
Handicap**

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)

L'Aide Sociale à l'Hébergement est une aide de la CeA. Elle permet de prendre en charge, au titre de l'aide sociale, tout ou partie des frais d'hébergement en établissement si les personnes âgées / les personnes handicapées, ou leur famille, ne peuvent subvenir à l'intégralité de ces frais.

Le CCAS convoque les obligés alimentaires habitant Colmar, transmet aux Mairies compétentes les enquêtes concernant les obligés alimentaires qui habitent dans leur commune, centralise l'ensemble des pièces du dossier, puis le transmet à la CeA qui est l'autorité compétente pour prendre la décision.



56

DOSSIERS TRAITÉS POUR 89 OBLIGÉS ALIMENTAIRES.

41



POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



**Seniors
Handicap**

L'AIDE FINANCIÈRE A LA MOBILITÉ

Depuis le 1er janvier 2023, **une nouvelle convention a été conclue entre le CCAS de Colmar et la STUCE** pour contribuer financièrement aux abonnements annuels de la Trace en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus et des personnes en situation de handicap, sans conditions de ressources, habitant à Colmar.

Cette aide a été mise en place afin de favoriser l'accès aux transports en commun en participant au financement de leur déplacement.

Les modalités tarifaires sont les suivantes :

Coût de l'abonnement annuel : 165 €

Part à la charge du bénéficiaire : 45 €

Part à la charge du CCAS : 120 €



1019

ABONNEMENTS ANNUELS POUR PERSONNES ÂGÉES

194

ABONNEMENTS ANNUELS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



156 672 €

COUT GLOBAL

129 060 €

POUR LES PERSONNES AGEES

27 612 €

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



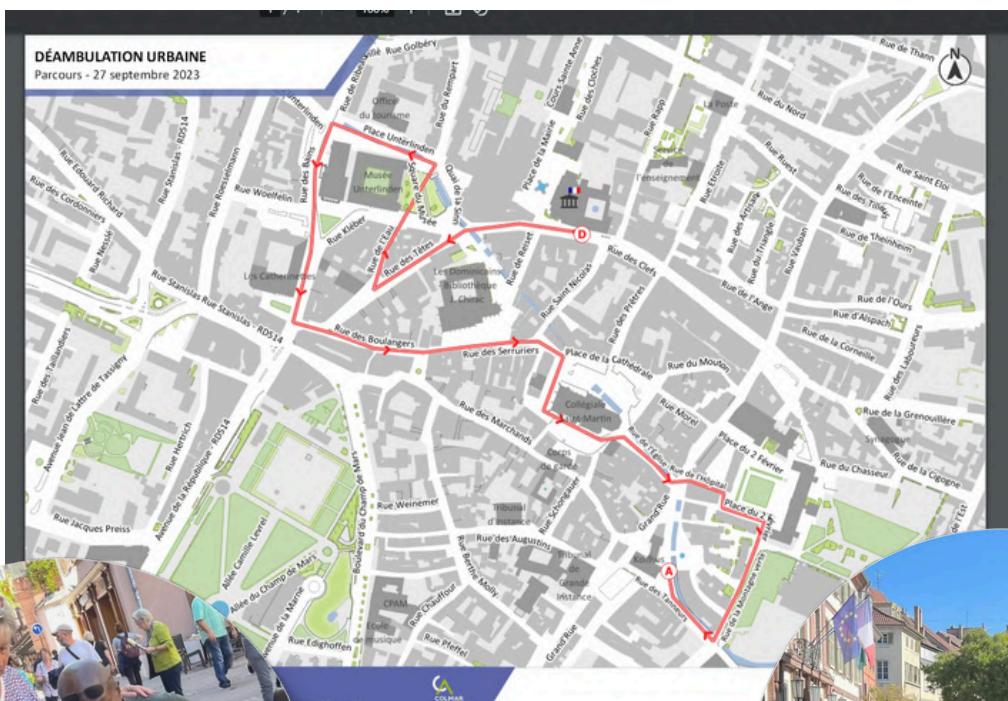
**Seniors
Handicap**

LA DÉAMBULATION URBAINE

Afin de mieux comprendre les problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap lors de leurs déplacements au centre-ville, une déambulation urbaine inclusive a été organisée et s'est tenue en septembre 2023.

Ainsi, **des usagers souffrant de divers handicaps (visuel, moteur, mental...)** ont pris part à cette déambulation et ont fait part des obstacles rencontrés.

La Ville de Colmar va tenter d'y remédier en faisant le plus rapidement possible ce qui est faisable tout de suite et le reste en différé.



**Seniors
Handicap**

L'INCLUSION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En concertation avec l’Institut St Joseph – Adèle de Glaubitz, deux actions ont été menées afin de permettre à des jeunes fréquentant cette structure de participer pleinement à la société :

- **Sensibilisation au métier de jardinier.** Le CCAS a organisé en avril 2023 la visite des Espaces verts de la Ville de Colmar pour un groupe de 4 jeunes âgés de 12 – 15 ans.
- Le CCAS, en concertation avec la Société de Gymnastique Avenir Colmar, a permis à 6 jeunes âgés de 10 – 15 ans de prendre part à l’activité « Trampoline » dans le cadre des **activités Eté proposées par la Ville**. Ils ont pu partager cette activité avec des jeunes valides.



10

JEUNES EN
SITUATION DE
HANDICAP ONT PU
BÉNÉFICIER DE CES
ACTIONS



Handicap

LES ATELIERS « MÉMOIRE »



Un cycle de **5 séances d'atelier Mémoire** a été organisé avec l'intervention d'une Neuropsychologue.

Le programme était le suivant :

- Les différents types de mémoire, généralités sur le cerveau ;
- Lien entre perception, attention et mémoire ;
- Lien entre émotions et mémoire ;
- Le « manque du mot » et la mémoire sémantique ;
- Développer ses stratégies mnémotechniques.



Santé & Séniors

LES ACTIONS SANTÉ



PROGRAMME DE PRÉVENTION ICOPE

Afin de maintenir l'autonomie à domicile des personnes de 60 ans et plus, l'Assurance Maladie et les acteurs locaux de la santé proposent un **programme de prévention appelé ICOPE**.

Dans ce contexte, le CCAS de Colmar s'associe à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Colmar Agglomération (CPTS) afin de permettre aux personnes âgées ayant des difficultés avec les nouvelles technologies de passer le test de prévention.

33



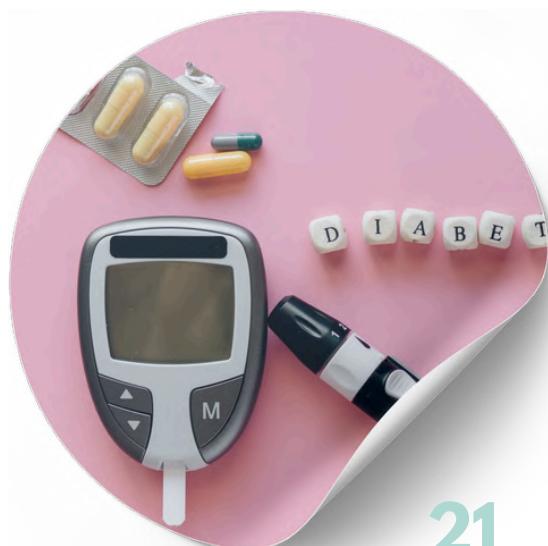
PERSONNES TESTÉES

DÉPISTAGE DU DIABÈTE ET DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

Dans le cadre de la prévention santé, le dépistage précoce des personnes avant l'apparition de symptômes et l'importance de mener une intervention plus efficace, moins complexe et moins onéreuse, nous ont amené à mettre en place cette action.

Le CCAS de la Ville de Colmar en collaboration avec le Réseau Santé de Colmar, a organisé une journée de Dépistage Diabète, Hypertension Artérielle et Obésité. Elle s'est tenue le 6 avril 2023 dans les locaux du CCAS et était ouverte à tout public colmarien.

Un stand d'information sur l'importance de la nutrition a permis de renseigner le public de façon ludique.



21

PERSONNES TESTÉES

La Santé

LA SANTÉ MENTALE

CONFERENCE-DEBAT :« DÉPRESSION, TRISTESSE ET MÉLANCOLIE : QUAND ET COMMENT AGIR »

Le Conseil Local de Santé Mentale de Colmar Agglomération, présidé par Mme Nathalie PRUNIER, a souhaité organiser cette conférence sur la thématique « **Dépression, tristesse, mélancolie : quand et comment agir** » au vu de l'accentuation du mal-être constaté suite au confinement lié à la pandémie du Covid.

Cette intervention avait pour objectif d'ouvrir une réflexion sur la définition de ces troubles de l'humeur, leurs relations parfois complexes avec la tristesse et la question du bonheur. Elle s'attachait également à discuter des actions à mettre en place lorsqu'on suspecte une dépression.

Cette conférence s'inscrit dans le programme des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) fédéré dans le Haut-Rhin par le Centre Hospitalier de Rouffach.

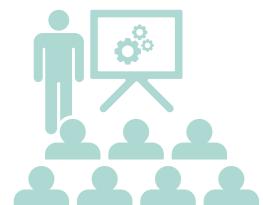
FORUM « MA SANTÉ MENTALE, J'EN PRENDS SOIN ! »

Le **Conseil Local de Santé Mentale** de Colmar Agglomération, géré par le CCAS de la Ville de Colmar en partenariat avec le Centre Hospitalier de Rouffach, a organisé un Forum sur le thème « **Ma santé mentale, j'en prends soin !** », en mars 2023 au Koïfhus.

Ce Forum gratuit et ouvert à tous a permis au public de rencontrer des professionnels de la santé mentale sur 17 stands et de participer à **3 conférences** :

- Santé Mentale des jeunes : accompagner, soutenir, aller vers ;
- La précarité et ses effets sur la santé mentale ;
- Aidants, personnes concernées par la maladie psychique : comprendre et être accompagné face à la maladie.

Ce Forum a connu un beau succès



160

PERSONNES
PRESENTES



La Santé

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

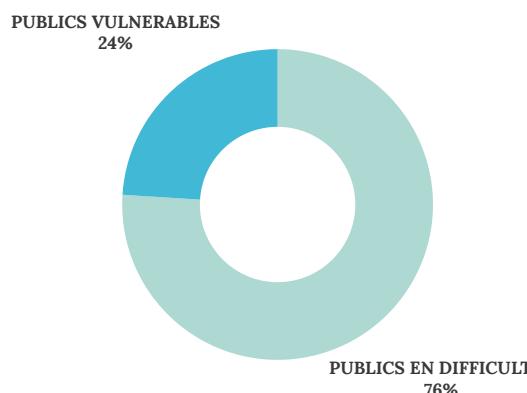
Sans partenariat, les actions du CCAS n'auraient pas le même impact. Le CCAS ne travaille pas seul, il s'appuie sur un tissu associatif colmarien très diversifié, dynamique et compétent.

1) Poursuite des **rencontres associatives**, 55 rencontres dont 25 avec la Vice-Présidente : aller vers les acteurs associatifs, partager, échanger, mutualiser des compétences et consolider les liens entre le CCAS et le réseau associatif.

2) Le soutien financier :

Les administrateurs du CCAS, réunis lors de **quatre commissions subventions**, lieu de débat et d'échanges constructifs, ont examiné collégialement 44 dossiers associatifs parvenus au CCAS et proposant plusieurs projets qui visent accompagner les publics en difficulté et les publics vulnérables.

Le Service Action Sociale a procédé au **recensement des besoins en investissement** (travaux et achats d'équipement) des associations relevant du domaine de compétence du CCAS, afin d'anticiper les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets. 9 demandes de subventions d'investissement ont été examinées et proposées au Conseil Municipal pour l'attribution d'une enveloppe financière de 57 507 €



560 395 €

D ATTRIBUTION



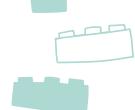
31

ACTEURS
ASSOCIATIFS



41

PROJETS



Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Autres partenariats créés :

- Association APPUIS, **soutien au projet Lits Halte Soins Santé Mobile**, étude et rencontre avec le service du domaine public pour la mise en place des maraudes en camping-car hebdomadaires,
- Association Unis-Cité soutien au déploiement **des actions « seniors »** de la structure auprès de l'IMPRO les artisans et Caritas Alsace avec la chargée de mission personnes âgées
- Association la Cimade 68, élaboration et mise en place d'un **secours « aide à la personne »** pour une participation à l'achat des timbres fiscaux pour une première demande de titre de séjour,
- Association Femmes Solidarité 68, soutien auprès de PHCCA pour l'**obtention d'un local** pour les permanences colmariennes de la structure,
- Association APPONA 68, soutien auprès du bailleur Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace pour le **renouvellement de la convention** triennale et pour une implication technique et non financière du bailleur,
- Association APAMAD, simplification de l'action avec APAMAD et réécriture de la convention « **Livraison de courses à domicile** ».



Associations

L'APPEL À INITIATIVES 2023 - 2024

SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ & DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Depuis deux ans, le CCAS propose un appel à initiatives qui vise à soutenir un projet, une idée, un atelier, un petit plus... pour favoriser le développement personnel des publics, en privilégiant la qualité du moment, le progrès personnel, l'attention à la personne et son inclusion dans la Cité.

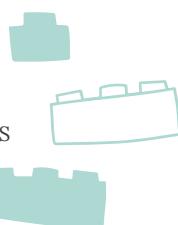
En 2023, les administrateurs du CCAS ont :

- proposé aux associations œuvrant auprès des publics en situation de précarité, un appel à initiatives intitulé « Une voix pour mieux s'entendre » : prendre, reprendre la parole pour mieux vivre ensemble (théâtre forum, théâtre d'improvisation, etc...), intégrer les publics par les arts, favoriser l'ancre citoyen.
- accueilli lors d'une “commission subvention”, les porteurs de projets pour échanger sur les actions présentées.

L'appel à initiatives est un outil pour les associations qui permet de mener des actions, avec les usagers, à leur rythme et qui souvent ne trouvent pas financement pour les réaliser.

7

PROJETS DÉPOSÉS
EN 2023



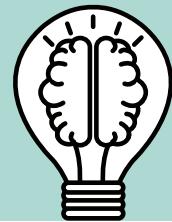
19 868 €

COUT GLOBAL



Associations

L'APPEL À INITIATIVES 2023/2024



7 PROJETS

LE LÉZARD EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ACCUEIL ET DE RENCONTRES POUR ADULTES HANDICAPÉS (CARAH / ARSEA DE COLMAR)



« Théâtre au CARAH »

8 adultes en situation de handicap ont bénéficié de 15 ateliers de 2 heures, autour de la comédie, du clown, menés par Catriona Morrison, comédienne, accompagnée de deux autres comédiens de la compagnie Verticale (qui propose des ateliers de pratique théâtrale depuis de nombreuses années à des établissements médico-sociaux).

Montage, dans des conditions adaptées aux situations de vie des participants, de petites formes théâtrales travaillées par groupe de deux ou trois acteurs.

Spectacle de Restitution lors de la fête annuelle d'été du CARAH.

ACCES - ATELIER CHANTIER D'INSERTION EN PARTENARIAT AVEC LA COMÉDIE DE L'EST ET TADAM IMPROVISATION

« Soigner les Maux par les Mots » travailler sur les codes en entreprise / 15 bénéficiaires

7 ateliers avec Tadam improvisation: le langage et le corps, des outils d'expression. L'improvisation utilisée comme outil d'affirmation de soi, confiance et conviction.

5 ateliers de 3h au sein de la Comédie de l'Est: développer l'imaginaire, l'oralité par le théâtre malgré la barrière de la langue.



Associations

L'APPEL À INITIATIVES 2023/2024

7 PROJETS



LA MAISON DES ADDICTIONS DES HCC DE COLMAR



Atelier d'écriture "Bruit et bruits"

Permettre l'expression de propos singuliers, d'une créativité personnelle au travers de la production de textes. Proposer un moment de partage, convivial et ludique, Créer, une forme de lien social au moyen d'une pratique collective produisant un plaisir partagé dans un climat apaisé, de respect et de non-jugement ;

24 bénéficiaires, 11 séances de 3h d'atelier d'écritures et sorties culturelles.

« Une bouffée d'oxygène, une bonne surprise »
« Plus qu'une simple parenthèse dans une journée »
« Quelle richesse de nouer des relations interpersonnelles dans un climat de confiance ! »
« On se dévoile, on couche sur le papier un peu de nous, différents points de vue, vagabondages, parfois des témoignages »



ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES



« Bien être dans sa tête, bien dans son corps »

L'association a proposé aux femmes et aux hommes, différents ateliers qui leur ont permis de retrouver une image positive d'eux-mêmes, pour leur redonner confiance en leur capacité d'agir.

- une séance photo avec Vanessa Moselle, photographe professionnelle à Colmar plage. Mobilisation des bénéficiaires pour trouver dans le groupe des personnes capables de coiffer et de maquiller les participantes.
- une initiation au chant avec une animatrice professionnelle
- une conférence : lien entre alimentation et santé, avec un professionnel
- une intervention : bien être et activité physique.



63 personnes ont bénéficié des ateliers de cette action « prendre en compte son bien être exerce une influence bénéfique sur son entourage »

Associations

L'APPEL À INITIATIVES 2023/2024

7 PROJETS



APF FRANCE HANDICAP 68 EN PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE DE LA NATURE

« Nature pour tous »

Sorties, arts créatifs, ludo-conférence, découverte sensorielle, jeux de piste.

Amener les personnes en situation de handicap à la rencontre de la nature et de la biodiversité en leur proposant des activités uniques et accessibles. Renforcer le lien social, rompre l'isolement des bénéficiaires et favoriser les sorties en extérieur, les rencontres, découvrir de nouveaux lieux. Encourager les participants à s'interroger sur la nature et la biodiversité, le but étant aussi de répondre à leur questionnement sur la thématique de l'environnement
10 séances de 3h / 10 personnes par session



PÔLE APSA – ACCOMPAGNEMENT, PRÉVENTION, SANTÉ ALSACE

Jeux d'expression et d'art: Votre Corps en Je

Améliorer son rapport au corps et son expression grâce à la pratique des Arts en direction de 8 à 10 personnes vivant avec une maladie chronique ou en situation d'obésité.

Pratiquer les arts en musique, regarder l'autre et se produire devant autrui, solliciter et développer son imaginaire, mieux s'exprimer et s'approprier son corps, reprendre la parole.

12 séances

Calendrier prévisionnel de l'action :

6 séances d'expression corporelle par le mouvement, la parole, et 6 séances d'Art thérapie par les arts plastiques (modelage, peinture, dessin, etc). Réalisation d'une vidéo donnant la parole aux participants.



Associations

L'APPEL À INITIATIVES 2023/2024

7 PROJETS



UNIS-CITE

« Projette-toi »

UnisCité

En parallèle de leurs temps d'engagement, les volontaires sont accompagnés par Unis-Cité pour construire leur projet d'avenir et beaucoup d'entre eux ont besoin de gagner en confiance en eux pour aborder cet enjeu avec plus de sérénité.

Malgré cet accompagnement, l'expression de soi demeure difficile pour une grande partie d'entre eux du fait de leur âge et de leur vécu antérieur à leur engagement.

Unis-cité a souhaité leur proposer des ateliers, différents supports pour les accompagner dans leur développement personnel : théâtre-forum, méditation, ouverture culturelle, ateliers collectifs et individuels d'identification de ses moteurs, forces et centres d'intérêts.



Associations

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

La coordination de l'aide alimentaire se réunit régulièrement depuis 2020. Elle rassemble 7 associations colmariennes (la Manne, Espoir, les Restos du Cœur, Caritas, le Secours Populaire, l'Ordre de Malte, l'UCS) et la CeA. Des réunions itinérantes sont organisées à tour de rôle, dans les locaux d'un des partenaires.

3 rencontres en 2023 :

- le 8 février 2023 au CCAS de Colmar : thème : étude des difficultés de distribution des aliments méconnus,
- le 31 mai au CCAS, thème : présentation de Soliguide,
- le 22 novembre à l'espace Solidarité Alsace Colmar, thème : visite de leurs locaux et présentation de leurs missions.

Enfin, à l'initiative de la DDETSPP, la coordination départementale s'est réunie trois fois (30/01, 13/04, 16/11). Elle rassemble les acteurs du département, principalement Mulhouse et Colmar.

La poursuite du partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace :

Depuis 2021, le CCAS et l'Espace Solidarité Alsace Colmar de la CeA ont décidé de travailler en étroite collaboration afin de rendre un meilleur service au public colmarien dans ses demandes d'aide sociale.

Après différentes actions destinées à mieux se connaître, mieux connaître nos missions respectives, mais aussi à mieux travailler ensemble pour le public colmarien, une nouvelle rencontre a été organisée le 12 octobre dernier dans la salle des familles, Place du Capitaine DREYFUS.

Elle a réuni tous les travailleurs sociaux des deux collectivités (50 personnes) afin de :

- partager nos missions respectives,
- effectuer un point d'étape,
- réfléchir ensemble aux perspectives 2024.

La rencontre s'est organisée sous forme d'ateliers de réflexion. Quatre groupes, composés chacun de huit travailleurs sociaux représentant les deux services, ont échangé sur ces trois objectifs. Une restitution a été organisée en fin de matinée.

Les échanges étaient fructueux. L'actualité des deux services a été vivement accueillie. Le maintien de ce type de rencontre a été suggéré pour les années à venir. L'amélioration de la communication entre les services a été constatée. Des rencontres de travailleurs sociaux autour de situations complexes ont été sollicitées afin d'identifier les pistes d'action communes.



Rencontres

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Le partenariat avec l'association CRESUS: Depuis janvier 2023, le CCAS et l'association CRESUS Alsace ont signé une convention de partenariat pour permettre aux Colmariens en situation de fragilité budgétaire et exposés au risque d'exclusion financière, de bénéficier du service de CRÉSUS Alsace pour accéder au micro-crédit personnel. Les projets finançables par le micro-crédit portent sur la mobilité, l'insertion professionnelle, le logement, l'accès aux soins et les frais d'obsèques. A l'échéance du prêt, le CCAS accorde aux emprunteurs la bonification des intérêts payés à hauteur de 50 % du taux effectif global.

Au cours de l'année 2023 :

- 5 micro-crédits ont été octroyés à des Colmariens, dont une demande acceptée mais non finalisée (devis non présenté par le ménage).
- Toutes les demandes concernent la mobilité (acquisition d'un véhicule)
- Les montants accordés varient de 6 000 € à 8 000 €
- La durée de remboursement est de 84 mois (sauf un prêt remboursable sur 60 mois)
- Le montant moyen des mensualités est de 104 €
- Le coût global des intérêts prévisibles est de 4 039,50 €

La participation au CDIF (Conseil Départemental de l'Inclusion Financière) piloté par la Banque de France, qui réunit de nombreux partenaires: DDETSPP, CCAS, CeA, Face Alsace, CRESUS, organismes bancaires, CAF, UDAF, Aléos...

Deux rencontres ont été organisées en mai et novembre:

Elles ont permis de faire le point sur la conjoncture locale et ont été l'occasion d'informer les membres du CDIF sur les mécanismes de détection et de protection de la clientèle financièrement fragile, les micro-crédits et les Points Conseil Budget.

La participation au Forum des étudiants, organisé chaque année en octobre par l'Université de Haute Alsace sur le site du Grillenbreit.

Les rencontres autour d'un projet d'habitat intergénérationnel solidaire avec le groupe SOS Seniors.



Rencontres

LES RENCONTRES

Les réunions de travail avec les partenaires :

13 mars 2023 : **Pôle habitat**

Thème : les résidences seniors et le programme studios du 28 avenue de Rome

27 mars 2023 : **Le relais petite enfance de la Ville de Colmar**

Présentation des secours du CCAS.

7 septembre 2023 : **CAF**

Point sur la collaboration avec le CCAS

22 novembre 2023: **Manne Emploi**

Présentation du dispositif « Premières heures en chantier »

Les rencontres avec les associations :

23 mars 2023 : **Réseau santé** - Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA)

Visite de la structure 20 rue d'Agen. Présentation des missions respectives.

29 mars 2023 : **Résidence Sociale du HOME GERRER.**

Présentation de la structure à l'équipe du CCAS.

6 juin 2023 : **Contact Plus.**

Présentation de nos missions respectives.

13 juin 2023 : **Pôle Emploi LACARRE.**

Visite de la structure et présentation des missions respectives.

7 septembre 2023 : **Manne Emploi.**

Visite en bus de tous les sites de Manne Emploi.

23 novembre 2023 : **APPUIS.**

Présentation du dispositif « Lits Halte Soins Santé Mobile ».

15 décembre 2023 : **MDPH.**

Présentation des missions de la MDPH.

Rencontres

LES FONCTIONS SUPPORT

LE SECRÉTARIAT



2

AGENTS

La particularité du secrétariat du CCAS est sa très grande polyvalence. 2 agents à temps plein exercent cette mission, ô combien importante !

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



C'est la porte d'entrée principale du CCAS, la deuxième étant le pré-accueil.

C'est une mission très chronophage. Le secrétariat répond en moyenne à une quarantaine d'appels téléphoniques par jour, principalement des usagers qui sollicitent un rendez-vous. Il ne s'agit pas d'un simple standard téléphonique, il faut : comprendre la demande, réorienter vers le bon interlocuteur lorsque le CCAS n'est pas compétent, donner les 1ères informations et expliquer les pièces justificatives à fournir, fixer le rendez-vous avec l'agent compétent en fonction de la problématique de la personne et du planning de l'agent concerné, noter les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse et téléphone) et enregistrer le rendez-vous dans le logiciel BL Social, faire le lien avec le ou la collègue lorsqu'il s'agit d'une urgence pour savoir si un rendez-vous peut être proposé plus rapidement et parfois... faire face à des incivilités verbales avec professionnalisme. Cela suppose une forte capacité d'adaptation, des qualités d'écoute et de patience, une bonne connaissance des partenaires et de leurs missions

LE COURRIER

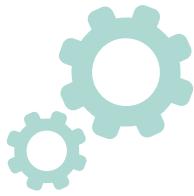


Chaque jour, le service est destinataire d'un grand nombre de courriers en raison de son activité de domiciliation. Les courriers destinés aux personnes domiciliées au CCAS sont comptabilisés (pour pouvoir renseigner le rapport d'activités destiné aux services de l'Etat), et enregistrés en fonction du numéro de casier de la personne pour pouvoir ensuite être classés au pré-accueil dans les casiers correspondants



LES FONCTIONS SUPPORT

LES FONCTIONS DIVERSES LIÉES AU BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE



Commande de petit matériel, réservations des salles, du matériel informatique pour des réunions (vidéoprojecteur...), des véhicules, gestion des tickets restaurant pour le personnel, des plannings des agents, enregistrement des congés, référent Horoquartz..., et tout ce qui permet au service de bien fonctionner.

L'ENREGISTREMENT ET LA RÉPARTITION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT



L'enregistrement et la répartition des demandes d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (tableaux Excel)

MAIS AUSSI..

- les demandes de téléassistance : réception, vérification de la complétude du dossier, rédaction des accusés de réception, création du tableau des mandatements et enregistrement dans le logiciel spécifique (DAPAD),
- les inscriptions à la Fête de Noël : tenue du fichier des inscriptions et rédaction des accusés de réception
- la tenue et l'actualisation du fichier dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence (volet canicule, crise sanitaire), les accusés de réception à chaque nouvelle inscription
- La tenue du Tome 2 : élaboration des tableaux mensuels des secours attribués hors commission
- Réalisation de travaux bureautiques (prise de note, saisie informatique de documents, mise en forme de documents administratifs divers (notes, courriers, délibérations), traitement des courriels, etc
- Remplacement ponctuel au pré-accueil



LES FONCTIONS SUPPORT

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU CCAS



1

AGENT (0.8 ETP)

La particularité de cette mission est qu'elle relève tantôt de l'Etablissement Public CCAS, tantôt de la Ville de Colmar. Cet agent agit donc avec cette **double casquette**.

POUR LE CCAS

- Il établit les **propositions budgétaires du CCAS** : budget prévisionnel, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif... en concertation avec la cheffe de service et les référents des Pôles aide locale, personnes âgées et associations, dans le respect de la lettre de cadrage et en lien avec la Direction des Finances de la Ville.
- Il exécute les **décisions budgétaires et contrôle** toute la procédure en lien étroit avec le service des Finances de la Ville et la Trésorerie Principale Municipale.
- Il assure toute la **gestion comptable** du CCAS, en lien avec le service des finances de la Ville et la Trésorerie Principale Municipale.
- Il exerce également les **fonctions de régisseur** titulaire (secours en espèces, chèques pour les autres secours) et tient à jour les écritures comptables et les tableaux de bord liés à la régie. Il veille à approvisionner régulièrement la régie.
- Il élaboré et alimente les **tableaux de bord des activités comptables**, ainsi que les statistiques de l'aide locale.
- Et dans le cadre de la commande publique, il élaboré le **contrat public et le dossier de consultation du marché** de fournitures des denrées alimentaires pour les personnes en difficulté (bons alimentaires), en lien avec le service de la commande publique, avant sa publication.
- Il assure ponctuellement le **standard téléphonique** du CCAS.



LES FONCTIONS SUPPORT

POUR LA VILLE DE COLMAR

- Il **élabore, saisit, exécute et suit le budget** du service municipal Action Sociale et Aînés en fonctionnement et en investissement.
- Il **assure la gestion comptable du service municipal Action Sociale et Aînés**, en collaboration avec le service des finances de la Ville.
- Il **gère les bâtiments municipaux** relevant du champ de compétence du CCAS : le Pôle d'Entraide sociale qui abrite 4 associations (La Manne, Manne Emploi, le Vestiaire communautaire et le Secours Catholique, M. INTERIM), le bâtiment qui accueille le dispositif Lits Halte Soins Santé de l'association APPUIS, l'IME Pays de Colmar (sites Catherinettes et Artisans), et la salle multi-activités de la rue de l'Espérance, utilisée par la Mission Evangélique et l'association APPONA,
- Il **programme les travaux** en lien avec le service de la maintenance, inscrit les crédits après validation par l'autorité hiérarchique.
- Il **met à jour les données sur le patrimoine communal** relevant du champ de compétence du CCAS, en lien avec le service des affaires foncières.
- Il **élabore et actualise les documents juridiques** (baux, conventions, règlement intérieur, arrêtés...) relatifs aux bâtiments gérés par le service social.
- Il **révise et recouvre les loyers** auprès des diverses associations occupant les locaux municipaux
- Il **gère les moyens techniques et matériels du service** : besoins en équipement, mobilier, matériel, travaux sur le bâtiment CCAS, en lien avec le service Relations Publiques, gestionnaire de nos locaux, et est le contact des entreprises amenées à intervenir au CCAS.



LES FONCTIONS SUPPORT

LA COORDINATION DE L'AIDE SOCIALE ET DE L'AIDE LOCALE



1

AGENT

Un agent à temps plein exerce cette mission. Cette personne encadre **une équipe de 8 personnes** et réalise également les entretiens professionnels.

- Elle **tient à jour le planning de présence des agents** qu'elle encadre afin d'assurer une rotation équitable dans la multitude de tâches qui incombe à cette équipe très polyvalente (pré-accueil, permanence d'accueil social inconditionnel, rendez-vous d'aide, dossiers d'aide légale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, équilibre des secteurs de chaque agent...).
- Elle assure également une **fonction de conseil technique** auprès des agents et une médiation pour venir en appui aux collègues accueillant du public et désamorcer les situations conflictuelles.
- Elle **forme les nouveaux collègues** à la pratique de l'aide locale, aux écrits professionnels et à l'usage du logiciel BL Social.
- Elle **anime la Commission financière** hebdomadaire de l'aide locale sous l'égide de la Vice-Présidente et veille au traitement équitable des situations présentées ainsi qu'au respect de la déontologie.
- Elle **tient toutes les statistiques** du service en matière d'accueil du public, de rendez-vous, du nombre de bénéficiaires d'aides et de secours attribués. Données précieuses qui permettent d'actualiser chaque année le Rapport d'Activité du CCAS, mais également le Rapport sur le développement durable et celui sur l'Egalité Hommes-Femmes présentés en Conseil Municipal.
- Elle **gère et coordonne l'archivage** de tous les dossiers sociaux inactifs à N-2, conformément à la législation.
- Elle **participe à la Commission "situations complexes" du Fonds de Solidarité Logement**. Elle a également participé aux travaux
- de convergence des FSL du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour l'élaboration du nouveau Règlement Intérieur FSL de la CeA.
- Elle **pilote le groupe local** chargé de coordonner les acteurs intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à Colmar et représente le CCAS en Commission Départementale.
- Enfin, elle est la **cheville ouvrière du rapprochement avec les services sociaux de la CeA** intervenant sur le territoire colmarien.
- Elle **participe en outre à l'élaboration du budget du CCAS** grâce à son analyse fine des données de l'aide locale qu'elle collecte minutieusement.



LES ORIENTATIONS 2024

Permanences décentralisées du CCAS dans les quartiers prioritaires

Mise en oeuvre d'actions destinées à **rapprocher les personnes en situation de précarité de la culture**

Poursuivre les rencontres partenariales et développer les partenariats novateurs avec les associations

Poursuivre le **déploiement du Soliguide** sur le territoire colmarien : référencer les services de la Catégorie Formation et Emploi et communiquer pour faire connaître le Soliguide du grand public

Poursuivre et développer les actions de prévention santé avec les partenaires institutionnels et associatifs

Mettre en place un **Contrat Local de Santé**

Poursuivre les **échanges avec les acteurs associatifs et les rencontres sur site** avec la Vice-Présidente du CCAS

Publier pour la **3ème année un appel à initiatives** ouvert aux petits projets avec les administrateurs du CCAS

Créer un **événement commun associatif dans la Cité** en partenariat avec les Vitrines de Colmar.

